

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du 16 avril 2010

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

	Page
1. Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture (SSP)	2
2. Enquête sur le prix des bois ronds (SSP)	5
3. Enquête sur les prix des consommations intermédiaires des agriculteurs (SSP)	9
4. Enquête sur les consommations et production d'énergie des exploitations agricoles (SSP)	13
5. Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures (SSP)	16
6. Enquête sur les prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (SOeS)	19
7. Enquête sur l'activité en métropole des travaux publics (SOeS-FNTP)	23
8. Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment (SOeS-FNB)	26
9. Enquête thématique sur l'activité des entreprises de transport (SOeS)	30
10. Enquête auprès des passagers aériens (DGAC)	35
11. Enquête sur les véhicules utilitaires légers (SOeS))	38
12. Enquête européenne sur l'utilisation des TIC par les entreprises (Insee)	43

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 16 avril 2010 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : secretariat-general@cnis.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture

1. Intitulé de l'enquête

Enquête intermédiaire sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de la viticulture.

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières

Responsable : Jean-Pierre Cassagne (tél. : 05 61 28 95 26),
Paula Fernandes (tél 05 61 28 94 75)
mél :jean-pierre.cassagne@agriculture.gouv.fr

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs ont été mises au programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Dans l'édition de 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 1994, seulement dans les grandes cultures. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complément de l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Les cultures pérennes et les cultures maraîchères sont de gros utilisateurs de pesticides (la majorité des fongicides minéraux agricoles, qui représentent environ 60 % des tonnages de fongicides commercialisés, est utilisée sur les cultures pérennes) et la vigne représente les deux tiers des surfaces en cultures pérennes.

Le plan d'action Ecophyto 2018 prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris pour les DOM et **la mise en place d'enquêtes intermédiaires pour les grandes cultures, la viticulture** et ultérieurement pour les fruits et les légumes.

L'enquête intermédiaire dans le domaine de la viticulture répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise :

- à caractériser les pratiques phytosanitaires plus fréquemment, de manière à obtenir des données dans des situations climatiques et de pression parasitaire différentes de celles observées au cours des enquêtes quinquennales.
- à produire un indicateur de pression phytosanitaire de référence.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs de 2006 a été réalisée par des enquêteurs en janvier/février 2006 auprès d'un échantillon de parcelles viticoles tirées du casier viticole informatisé. L'enquête a porté sur les principaux bassins viticoles français. 5500 questionnaires ont été traités.

Les résultats de l'enquête ont donné lieu à la publication d'un chiffre et données (inventaire des données des résultats de l'enquête sous forme de tableaux) sur les pratiques et de deux « 4 pages », sur d'une part le désherbage et d'autre part les traitements phytosanitaires de la vigne.

En outre, les données de l'enquête ont été utilisées par France-Agri-Mer (ex VINIFLOR) et par l'INRA qui a développé un programme de recherche dans le cadre d'Ecophyto 2018 portant sur les itinéraires techniques économes en intrants. Les résultats des recherches ont été présentés au colloque Ecophyto le 28/01/2010.

Le ministère de l'agriculture a utilisé les données pour produire un indicateur régional de pression, l'indice de fréquence des traitements (IFT).

Enfin, l'observatoire des statistiques de l'environnement (SOEs) a également utilisé les données et participé à une publication du SSP.

6. Objectifs généraux de l'enquête, Principaux thèmes abordés

L'enquête intermédiaire réalisée entre deux enquêtes quinquennales sera recentrée sur les pratiques phytosanitaires. En effet, l'enquête quinquennale enregistre toutes les opérations techniques sur la vigne du début de campagne jusqu'à la récolte.

Les résultats de l'enquête intermédiaire a notamment pour objectif de produire les éléments qui permettront de calculer l'IFT.

7. Origine de la demande

La demande émane du service en charge du pilotage du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise à réduire si possible de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018. Dans le cadre de ce plan, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture a demandé au SSP de développer une enquête intermédiaire.

Cette enquête apportera également une partie des éléments de réponse au règlement CE n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 publié au JOUE le 10 décembre relatif aux statistiques sur les pesticide.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto 2018.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête apportera un complément important au système d'informations sur les pratiques culturales dans le domaine de la viticulture. Elle aboutira à la production d'un indice de fréquence de traitement plus fréquent qui pourra servir de référence. Elle sera valorisée par le SSP, le ministère de l'agriculture et probablement dans le cadre de programmes de recherche.

10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est la parcelle culturale, c'est à dire tout ensemble de terres en vigne, jointives, de même caractéristiques (âge, cépage ou composition de cépages) et conduites selon les mêmes pratiques (traitements phytosanitaires...).

11. Champ de l'enquête

Secteur de la viticulture

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production viticole. Le champ géographique a été déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Neuf ensembles géographiques ont ainsi été

déterminés : Alsace, Beaujolais, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Val de Loire et Midi-Pyrénées

13. Base de sondage, échantillonnage

Les unités enquêtées seraient issues du casier viticole informatisé de l'année 2010.

14. Mode de collecte

Une collecte par internet sera proposée sur une courte période. Les non réponses « internet » seront recueillies par enquêteur.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est programmée pour la période mars à mai 2011.

16. Contraintes imposés à l'enquêté

L'enregistrement des traitements phytosanitaires est largement répandu, l'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs sera créé pour examiner le questionnaire de l'enquête.

Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête sera réuni régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données serviront au calcul de l'indice de fréquence des traitements.

Un article type primeur (4 pages) sera réalisé par le SSP.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête

Moyens financiers : budget de 350 000€ prévu pour la collecte avec un cofinancement ONEMA et MAAP.

Procédures particulières :

Questions sensibles : NON

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : NON

Enquête sur le prix des bois ronds

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le prix des bois ronds.

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières et/ou BSIAA.

Responsable : Michel MOREL (tél. : 05 61 28 93 55), mél : michel-paul.morel@agriculture.gouv.fr.

3. Service réalisant la collecte

Le SSP.

4. Historique de l'enquête

Une tentative de mise en place d'un dispositif de suivi des prix s'est faite en 1997 sur la base du volontariat auprès de grands opérateurs de la filière : ONF, UCFF (Union de la Coopération forestière française), CNIEFEB (Compagnie nationale des Ingénieurs et Experts forestiers et des Experts en Bois). Elle s'est soldée par un échec du fait de la difficulté de certains de ces opérateurs à collecter les données sous le format demandé.

L'ONF publie chaque année une liste de prix moyens des bois sur pied aux ventes publiques d'automne. L'inconvénient est que ces prix ne représentent qu'une fraction du marché et ne peuvent être extrapolés aux autres transactions.

L'association interprofessionnelle France Bois Forêt met par ailleurs en place un observatoire économique de la filière bois qui comprend un volet observatoire des prix des bois ronds. L'observatoire est alimenté par les informations fournies par les trois grands opérateurs déjà cités (ONF, UCFF, CNIEFEB) chacun avec sa méthodologie. Il est donc impossible d'en tirer un indice unique représentatif de l'ensemble du marché.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Aucune enquête similaire menée à ce jour. Les indices de prix de production de l'industrie française publiés par l'Insee s'intéressent aux produits industriels (sciages, articles en bois, panneaux, placages, pâte à papier) mais pas aux bois ronds. De même les indices de prix du CEEB (Centre d'Etudes de l'Economie du Bois) ne s'intéressent qu'aux sciages et, en ce qui concerne les bois ronds, au seul bois énergie.

6. Objectifs généraux de l'enquête, principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois ronds afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt - bois sur les tendances du marché national du bois.

L'enquête portera sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route ou rendus usine sur une quinzaine de catégories (5 à 6 essences réparties en deux qualités pour le bois d'œuvre et 3 catégories pour le bois de trituration). Ces catégories représentent 90 % du volume récolté en France. Le bois énergie, pour lequel existe déjà depuis 2006 un indice trimestriel de prix publié par le CEEB, est exclu de l'enquête.

Les thèmes abordés seront :

- . le volume vendu ou acheté durant la période par catégorie,

. le prix des produits retenus par entreprise.

7. Origine de la demande

En application d'une part des objectifs de développement de la filière forêt – bois définis à la suite du Grenelle de l'Environnement et des Assises de la Forêt et annoncés par le Président de la République à l'occasion de son discours d'URMATT le 19 mai 2009 le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a demandé au SSP la mise en place d'un suivi rendant compte de l'évolution du prix des bois ronds.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Le SSP mène par ailleurs deux enquêtes annuelles de branche (exploitation forestière et sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois) sur la récolte de bois et la production de sciages. Il réalisait jusqu'en 2007 les enquêtes annuelles d'entreprise sur ces secteurs d'activité, maintenant intégrées dans le dispositif ESANE. L'Insee (ex-Sessi) réalise quant à lui les enquêtes annuelles de production sur la fabrication de placages, de panneaux et de pâte à papier.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête sera un complément important permettant la valorisation des données des enquêtes de branche ainsi que d'ESANE dans ces secteurs.

Les résultats complèteront les publications de l'ONF sur une liste de prix moyens des bois sur pied aux ventes publiques d'automne et alimenteront l'observatoire économique de la filière bois.

Il existe également sous l'égide de la Dgpaat une enquête sur la valeur finale des produits de l'exploitation forestière. Elle consiste en une estimation des prix bord de route pour chaque catégorie de l'enquête annuelle de branche exploitation forestière, réalisée par les services chargés de la forêt dans les Draaf à partir de données recueillies dans les ventes publiques complétées par des informations obtenues auprès des principaux opérateurs régionaux. Cette enquête aurait vocation à être remplacée par l'enquête sur le prix des bois ronds à moins que les services forestiers ne tiennent à maintenir des estimations régionalisées de prix ou à estimer les essences rares non appréhendées par l'enquête nationale.

Les résultats de l'enquête sur la valeur finale des produits de l'exploitation forestière sont actuellement utilisés par l'Insee pour établir le compte économique de la sylviculture (CES) et par le SOeS pour le compte intégré économique et environnemental de la forêt (IEEAF) qui répond à une demande de la Commission européenne. L'enquête sur le prix des bois ronds contribuera donc à la réalisation de ces deux comptes.

10. Cible de l'enquête

L'enquête cible les entreprises les plus importantes pour chaque croisement essence X qualité, pour lesquels on suivra les volumes de transaction et les prix pour un ou plusieurs produits représentatifs de l'évolution. Cela représentera environ 300 exploitations forestières et/ou 300 scieries, fabriques de pâte à papier et fabriques de panneaux.

11. Champ de l'enquête

Les entreprises enquêtées seront soit les exploitations forestières, soit les industries de première transformation du bois : scieries, industries de la pâte à papier, industries du panneau.

Le champ et la liste exacte des essences et des qualités des bois seront déterminés lors d'une étude de faisabilité.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est le territoire métropolitain.

13. Base de sondage, échantillonnage

Les unités à enquêter seront issues de la base de sondage utilisée pour les enquêtes de branche auprès des exploitations forestières et des scieries ainsi que les autres industries de première transformation du bois qui sont du champ du PSI/Insee (ex Sessi) : industries de la pâte à papier, industries du panneau.

Le choix des unités à interroger se fera au vu des résultats de l'enquête n-1. Les unités les plus représentatives par essence X qualité seront retenues.

14. Mode de collecte

Une pré-enquête auprès des entreprises retenues aura lieu par entretien téléphonique afin de déterminer les produits à suivre dans l'enquête.

Pour l'enquête courante, le mode prévu est internet + courrier. L'enquête de faisabilité devrait nous confirmer ce choix.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de faisabilité a également pour objectif de faire préciser la périodicité de l'enquête. Au minimum elle serait réalisée 2 fois par an : une fois aux alentours de mai-juin et une autre fois aux alentours de novembre-décembre, suivant les deux principales périodes de ventes des bois (mars-avril et septembre-octobre) ; au maximum elle sera mensuelle.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La pré-enquête permettra de choisir les produits types pour lesquels l'entreprise dispose facilement des informations. La seule obligation sera l'obligation de réponse si l'enquête reçoit un label d'enquête obligatoire.

17. Instances de concertation

Mise en place d'un groupe de travail interne au ministère chargé de l'agriculture. Il comprend la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants de Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf.

Les relations avec les organisations professionnelles sont assurés par la sous-direction de la forêt et du bois de la Dgpaat.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats (indice d'évolution du prix des bois ronds) seront publiés sur le site Agreste du SSP sous le format des Infos rapides.

Type de diffusion envisagé selon la codification*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions départements)	Remarques
3	Fonction de la périodicité retenue pour la collecte (a priori semestriel)	National	

Type de diffusion :

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*...

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:...

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête sera réalisée avec les moyens suivants :

- en phase de conception et préparation de l'enquête : 0,75 ETP dont 50 % niveau A et 50 % niveau B,
- en phase de réalisation de l'enquête (lancement, collecte, relances, vérifications, publication des résultats, maintenance) : 0,25 ETP par an dont 25 % niveau A et 75 % niveau B ou C. La collecte ne nécessitant pas l'intervention d'enquêteurs, les coûts de collecte n'ont pas été individualisés.

20. Procédures particulières

La mise en place de l'enquête nécessite une pré-enquête afin de déterminer auprès des entreprises de l'échantillon la liste des produits dont on suivra le prix. Cette pré-enquête devrait se dérouler par entretien téléphonique après envoi auprès de l'entreprise d'un courrier préparatoire à cet entretien.

Une fois la liste des produits recueillis, l'enquête proprement dite sera mise en place avec une interface internet sur site sécurisé pour la réponse.

Enquête sur les prix des consommations intermédiaires

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (PCIA).

2. Service producteur

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP).

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) du SSP.

4. Historique de l'enquête

L'enquête PCIA dans sa forme actuelle résulte de la refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (Ippinea). Il s'agit par conséquent d'une reconduction de l'enquête, le dernier avis de conformité ayant été attribué en 2004. Réalisée depuis 1995 par le Scees maintenant SSP, l'enquête PCIA a été actualisée à partir des résultats de l'enquête préliminaire au rebasement 2005 effectuée en 2006 et 2007.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le suivi mensuel des prix des 3 700 séries de l'enquête PCIA continue d'être réalisé dans les délais prescrits par le calendrier de diffusion de l'IPAMPA établi par l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête PCIA a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. A ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires.

L'enquête permet d'alimenter sur son domaine de suivi l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. Elle permet également d'établir à la demande d'Eurostat les prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de plusieurs instances : l'enquête PCIA permet la transmission à Eurostat des IPAMPA et des prix absolus dans le cadre d'un gentlemen's agreement.

Elle sert aussi le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et les milieux professionnels : le Service de la statistique et de la prospective (SSP) et l'Insee utilisent les IPAMPA d'une part pour l'analyse de la conjoncture agricole et d'autre part pour l'établissement des comptes de l'agriculture. Plusieurs organisations professionnelles (Union des industries de la protection des plantes (UIPP), Ifip-Institut du porc, Institut de l'élevage...) utilisent également l'IPAMPA pour l'analyse conjoncturelle de la situation dans leur domaine. Les SRISE utilisent les IPAMPA régionalisés pour l'analyse de la conjoncture agricole régionale et pour l'établissement des comptes régionaux de l'agriculture.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources disponibles

Il n'y a pas d'autres sources disponibles sur le domaine de l'enquête PCIA permettant de connaître l'évolution des prix des intrants payés par les exploitants agricoles.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête PCIA est une des sources qui alimente chaque mois le calcul de l'IPAMPA pour sa partie biens et services de consommations courantes.

En dehors du volet « prix » qui est rempli mensuellement, un volet « entreprise » et différents volets « caractéristiques des séries » sont remplis uniquement à l'occasion de mises à jour ponctuelles.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises (230) relèvent du domaine de l'agrofourmiture et une vingtaine de cabinets vétérinaires sont également interrogés.

11. Champ de l'enquête

En termes d'activité, les entreprises enquêtées relèvent des branches d'activité du commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments du bétail (46.21Z), du commerce de gros de produits chimiques (46.75Z) et des activités vétérinaires (75.00Z). Certains fabricants d'aliments pour animaux (10.91Z) ayant une activité de commercialisation sont également interrogés. Sont interrogées les entreprises dont les chiffres d'affaires (46.21Z, 46.75Z, 10.91Z) ou les effectifs salariés (75.00Z) sont les plus élevés pour les branches concernés. Plus précisément, l'enquête suit 3 700 séries de prix qui se répartissent ainsi :

- semences et plants (11 %)
- engrais, amendements et supports de cultures (24 %)
- produits de protection des cultures (25 %)
- aliments pour animaux (29 %)
- matériel et petit outillage (3 %)
- produits et services vétérinaires (8 %)

Les opérations de rebasement ont permis d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées dans l'enquête PCIA. Le nombre de séries suivies est en net recul (-700) par rapport à l'enquête courante précédente.

12. Champ géographique de l'enquête

L'IPAMPA est harmonisé au niveau européen et doit permettre des comparaisons entre pays. Mais l'enquête PCIA concerne seulement la France. Les entreprises interrogées couvrent toutes les régions du territoire à l'exception de la Corse, des Dom et des Com qui font l'objet d'une estimation dans le calcul de l'IPAMPA. Il n'y a pas d'extension régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon mensuel des séries d'agrofourmiture a été établi sur la base des résultats de l'enquête préliminaire au rebasement 2005 réalisée en 2006 et 2007, elle-même réalisée par sondage auprès des 250 principales entreprises et coopératives de commerce de gros et des fabricants d'aliments pour animaux.

Dans une première phase, la collecte du chiffre d'affaires 2005 par poste fin et sa ventilation régionale ont permis de calculer les pondérations fines régionales et nationales.

Dans une deuxième phase, l'enquête préliminaire a permis de déterminer les entreprises et les séries à suivre par poste dans l'enquête PCIA. Ont été retenus le (les) produit(s) le(s) plus vendu(s) aux conditions de commercialisation les plus courantes dans les entreprises les plus représentatives.

Pour la partie produits vétérinaires, la nomenclature des produits suivis, les pondérations fines et la définition des séries ont été établies à l'aide des résultats agrégés 2005 de l'activité vétérinaire

fournis par le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif (SIMV). Les principaux cabinets vétérinaires en effectif salarié interrogés dans l'enquête PCIA ont été sélectionnés à partir du fichier Sirene.

14. Mode de collecte

Les gestionnaires SRISE et les correspondants des unités enquêtées déterminent le mode de collecte qui leur semble le plus approprié : messagerie électronique, téléphone, fax ou envoi de courrier. Une fois par an le gestionnaire SRISE se déplace dans les entreprises interrogées pour mettre à jour la liste des produits et services suivis dans l'enquête. Il n'existe pas de données administratives sur le domaine couvert par l'enquête PCIA.

Pour le rebasement 2005, un appariement avec l'enquête des prix à la production a été réalisé afin de vérifier la coordination négative des échantillons des deux enquêtes. Cette opération ponctuelle, et qui concerne seulement l'alimentation animale, pourrait être reconduite ultérieurement.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est mensuelle. La collecte de l'information se déroule du 20 du mois sous revue au 20 du mois suivant.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse est fonction du nombre de prix relevés dans l'entreprise, qui peut aller de un à plus de cent. Le temps de remplissage moyen est de l'ordre d'une vingtaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de concertation a été réuni en 2006 pour la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2005. Il regroupait l'Insee, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés. Il a permis d'actualiser la nomenclature fine des produits de l'enquête PCIA afin de mieux répondre aux besoins.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) consolide les résultats de l'enquête PCIA avant leur transmission à la division agriculture de l'Insee, qui est en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). A partir de l'indice national et des pondérations régionales établies pour l'année de référence (actuellement l'année 2005), le SSP calcule d'une part les indices régionalisés d'autre part les prix absolus des engrais et de l'alimentation animale destinés à Eurostat.

L'IPAMPA est diffusé entre 25 et 30 jours après la fin du mois sous revue.

Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés. Il utilise l'IPAMPA français pour ses propres besoins et ceux de la Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne qui reprend régulièrement ces informations.

Au niveau national, l'IPAMPA alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole réalisées par l'Insee et par le SSP. Elles sont mises en ligne sur leur site respectif. Plusieurs organisations professionnelles utilisent les résultats de l'IPAMPA pour les études de conjoncture sur leur domaine de compétence et pour alimenter leurs propres publications.

Au niveau régional, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des SRISE. Ces derniers mettent à la disposition des entreprises enquêtées les adresses Internet des sites permettant d'accéder directement à l'ensemble des résultats de l'IPAMPA.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au SSP, l'enquête mobilise :

- un responsable d'enquête (0,4 etp) pour la coordination et l'appui technique auprès des SRISE, et pour réaliser l'interface avec l'Insee
- un gestionnaire d'enquête (0,7 etp) pour veiller mensuellement à la qualité de la collecte et pour la mise à jour informatique ponctuelle des remplacements des produits suivis.
- En SRISE, l'enquête mobilise au total 6,0 etp correspondant aux travaux des gestionnaires d'enquêtes.

Enquête sur les consommations et production d'énergie des exploitations agricoles

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les consommations et productions d'énergies dans les exploitations agricoles.

2. Service producteur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt des DOM du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche .

4. Historique de l'enquête

La précédente enquête sur les consommations d'énergie en agriculture a été réalisée en 1992, auprès d'un échantillon de 8 500 exploitations agricoles, 855 coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et 1 144 entreprises de travaux agricoles (ETA).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits.

L'enquête projetée n'est pas une reconduite de la précédente. Le champ des services à l'agriculture est interrogé début 2010. On constate en effet une tendance à l'externalisation des travaux liés à l'agriculture. Ainsi en 2005, près de 3 exploitations agricoles sur 10 ont recours à un tracteur appartenant à une CUMA ou à une ETA. Cette proportion atteint 4 sur 10 quand il s'agit d'une moissonneuse-batteuse.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à quantifier les consommations directes, pour les usages professionnels, de produits pétroliers et non pétroliers en les répartissant selon les principales utilisations. Un autre volet étudie les productions d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation et pour la vente.

Les principaux thèmes abordés :

- consommation directe pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits non pétroliers (électricité de réseau, bois, ...)
- consommation directe pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits pétroliers (propane-butane, fioul domestique, gazole, essence) ;
- production d'énergies renouvelables ;
- utilisation de l'énergie produite (autoconsommation et vente).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). Elle est issue des travaux du comité opérationnel du plan performance énergétique des exploitations agricoles. Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, le service de l'observation et de la statistique (SOeS du MEEDDM), et l'ADEME.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs).

L'ensemble des participants au comité opérationnel cité ci-dessus a constaté le manque d'information sur les consommations directes et les productions d'énergie dans le secteur agricole. Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir le type d'information recherché.

Les données recueillies viendront compléter celles fournies par le réseau d'information comptable agricole (RICA).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête envisagée se déroule en un seul passage.

Une enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), entreprises de travaux agricoles (ETA), entreprises de travaux forestiers (ETF) et entreprises de travaux ruraux (ETR) est conduite début 2010. L'enquête projetée devra être suffisamment compatible avec cette dernière pour permettre une agrégation des principaux résultats.

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique et l'unité enquêtée sont l'exploitation agricole telle qu'elle est définie lors du recensement de l'agriculture 2010. Le nombre d'unités enquêtées devrait être d'environ 10 000 à 12 000 selon les résultats de l'étude sur le plan de sondage.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête envisagée en 2011 est l'ensemble des exploitations agricoles telles qu'elles sont définies lors du recensement de l'agriculture 2010.

Les secteurs d'activité couverts sont ceux décrits dans la NAF rév. 2 par les groupes 01.1 à 01.5.

Au moment de la rédaction de cette fiche, le nombre d'exploitations agricoles qui seront recensées en 2010 n'est pas encore connu mais peut être estimé entre 450 000 et 500 000.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine et quatre DOM, Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera constituée des unités recensées lors du recensement agricole de 2010.

La population sera stratifiée sur des critères géographiques, d'activité, de taille économique et enfin d'équipement en matériel de production d'énergie. Une représentativité régionale sera recherchée.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée par interview en face à face. Aucune donnée administrative n'est utilisable et aucun appariement n'est envisagé.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte sera réalisée au cours du deuxième semestre 2011 sur la campagne agricole du 01/11/2010 au 31/10/2011. Il n'est pas prévu de renouveler l'enquête d'ici 2013.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps d'interview sera limité à un maximum de 1h30. Les tests réalisés lors de la mise au point du questionnaire seront, entre autres, utilisés pour veiller à ne pas dépasser cette limite.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité d'utilisateurs sera mis en place en vue de définir au mieux la demande. Il comprendra, outre le SSP et la DGPAAT : le syndicat des énergies renouvelables (SER), les organisations professionnelles agricoles, le SOeS et l'ADEME.

Un groupe de travail incluant des membres du SSP et de 3 ou 4 SRISE travaillera sur les aspects collecte en suivant la préparation de l'enquête et en participant à des tests sur le terrain afin de vérifier que les questions sont bien comprises et que le temps d'interview reste dans les limites prévues.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le support privilégié pour la diffusion des résultats est le site Agreste <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>. Les données seront restituées sous forme de tableaux multidimensionnels, de graphiques, de cartes... L'ensemble de l'information mise en ligne sera gratuite.

Un ou plusieurs Agreste Primeur (4 pages) seront également diffusés.

Le niveau géographique le plus fin envisagé pour la publication des résultats est la région métropolitaine et chaque DOM.

Le retour d'information vers les enquêtés se fera par la présentation des résultats aux représentants de la profession et membres du comité des utilisateurs.

Type de diffusion *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats
Données en ligne (2)	Mai 2012	Régions métropolitaines et chaque DOM
Agreste Primeur (3)	Mai 2012	
Agreste Synthèses (4)	Septembre 2012	
Restitution au comité des utilisateurs (5)	Mai 2012	
Réponse aux demandes SOeS (1)	A partir de juin 2012	

* (1) Alimentation de processus aval ; (2) Données détaillées tous publics ; (3) Principaux résultats ; (4) Synthèses, analyses ; (5) Communication

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation par le SSP au niveau national mobilisera un agent de niveau A (1 ETP) de novembre 2010 à mars 2012. L'encadrement de la collecte (préparation, formation des enquêteurs, suivi) mobilisera un agent de niveau A et/ou B par région pendant 5 mois à temps partiel soit environ 3 mois personnes par région et par DOM. Les activités de validation et traitement des données et de publication des résultats occuperont un agent de niveau A en service central pendant 6 mois.

- Procédures particulières

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour les exploitations agricoles interrogées (fournisseurs, sous-traitants..).

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'appellera « Pratiques culturales grandes cultures et prairies 2011 »

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières

Responsables :

Sylvie Mercier (tel : 05 61 28 94 60, mél : sylvie.mercier-poirier@agriculture.gouv.fr)

Jean-Pierre Cassagne (tél. : 05 61 28 95 26)

Paula Fernandes (tél 05 61 28 94 75)

Partenaires : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable et de la Mer, Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes Pratiques Culturales ont précédemment été réalisées pour les grandes cultures en 1994, 2001 et 2006 et existent depuis 2006 pour la viticulture.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et résultats produits

A la suite de l'enquête 2006, le ministère de l'agriculture a utilisé les données pour produire un indicateur régional de pression, l'indice de fréquence des traitements. L'INRA et l'institut Arvalis notamment ont également valorisé l'enquête à partir des données individuelles.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les enquêtes pratiques culturales ont pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture, apporter des éléments permettant le suivi du plan Ecophyto 2018, et apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

Deux ensembles sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, concerne l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels de résultats.

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs ont été inscrites au programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

La directive dite « Nitrates » (directive 91/676/CEE) prévoit une évaluation par chaque Etat membre de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques agricoles et des programmes d'action sur les zones vulnérables. Les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé évaluent au moins tous les quatre ans l'efficacité des programmes d'action mis en oeuvre au titre de la directive dite « Nitrates ». Le volet « pratiques agricoles » de cette évaluation statistique, qui nécessite le recueil et le traitement d'informations collectées sur le terrain, a été confié au SPP.

Par ailleurs, le plan d'action écophyto 2018 visant à réduire l'usage des pesticides prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris pour les DOM et la mise en place d'enquêtes intermédiaires pour les grandes cultures, la viticulture et ultérieurement pour les fruits et les légumes. L'enquête sur les pratiques agricoles en grandes cultures et prairies répond à l'exigence du plan d'action écophyto 2018. Les résultats de l'enquête seront notamment utilisés pour produire des indicateurs de pression.

Cette enquête apportera également une partie des éléments de réponse au règlement CE n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 publié au JOUE le 10 décembre relatif aux statistiques sur les pesticide.

8. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant

Il n'existe aucune autre source d'information collectée à l'échelle de la parcelle culturale sur ces sujets.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête sur les grandes cultures et les prairies fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires sur les grandes cultures et les prairies, la viticulture, l'arboriculture et les cultures légumières, en cohérence avec le plan d'action écophyto 2018.

10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives, canne à sucre dans les DOM. Pour la dernière enquête de ce type qui a eu lieu en 2006, 18 050 parcelles ont été enquêtées sur 80 départements métropolitains. Un nombre similaire d'unités enquêtées est prévu, en s'adaptant aux évolutions du zonage en zone vulnérable, et en réalisant une extension pour les prairies et une enquête sur la canne à sucre dans les DOM.

12. Champ géographique de l'enquête

France y compris DOM concernés.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'enquête est réalisée par sondage parmi les points dont l'occupation du sol rendue par l'enquête annuelle Teruti-Lucas est comprise dans la liste des cultures à enquêter. Un point Teruti-Lucas génère ainsi une parcelle culturale.

Le plan de sondage est élaboré de façon à permettre une analyse des résultats à l'échelle des zones vulnérables par département de la directive dite « Nitrate ». Il prévoit d'enquêter au moins 25 parcelles par département. Le questionnaire est renseigné après remontée de la parcelle retenue à l'exploitant.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). Le SSP et les services régionaux utiliseront les fichiers de déclaration PAC pour faire le lien entre la parcelle et l'exploitant.

15. Période et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu à l'automne 2011, après les récoltes.

16. Contraintes imposées à l'enquêté, temps de réponse

La seule partie de complexité variable du questionnaire est la description des interventions sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire prend au plus une heure et demie. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles sera créé pour examiner le ou les questionnaire(s) de l'enquête.

Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête sera réuni régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et utilisation des résultats

A priori, le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de « primeurs Agreste », diffusion sur le site Agreste de tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données Agreste », études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques (notamment l'INRA qui a développé un programme de recherche dans le cadre d'Ecophyto 2018 portant sur les itinéraires techniques économes en intrants).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête

Moyens financiers : budget de 1 300 000€ prévu avec un cofinancement ONEMA et MAAP.

20. Procédures particulières

Questions sensibles : NON ,

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : NON

Enquête sur les prix des travaux d'entretien-amélioration dans les logements

1. Intitulé de l'enquête

Indice des Prix des Travaux d'Entretien – Amélioration dans les Logements (IPEA)

2. Service producteur

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
Commissariat général au Développement durable
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
Commissariat général au Développement durable
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête. Elle a obtenu le label d'intérêt général lors de la réunion du 1^{er} octobre 1999 de la Commission Entreprises et le caractère d'enquête obligatoire suite à la réunion du 27 mars 2003 du Comité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête a été mise en place progressivement à partir de 1993. Les indices relatifs aux neuf familles actuelles sont diffusés depuis 1999, et l'indice synthétique est apparu en 2002.

A compter de 2003, pour réduire la durée moyenne d'interrogation des entreprises et éviter l'effet de lassitude, on est passé d'un renouvellement annuel par cinquième à un renouvellement par tiers (soit en moyenne quatre ans d'interrogation au lieu de six).

Certaines entreprises avaient plus de dix prestations-type à compléter sur leur relevé de prix. Il y avait un risque de lassitude et d'évolutions uniformes pour toutes les prestations. On a donc limité le nombre de prestations par entreprise.

La diffusion obéit depuis 2005 aux règles du protocole FMI. Les publications ont toujours eu lieu conformément au calendrier fixé.

Les entreprises sans salarié ont plus de difficultés à supporter la charge des enquêtes. Les prix qu'elles pratiquent présentent par ailleurs des évolutions trimestrielles faibles. Compte tenu de ces deux caractéristiques, la collecte de leurs informations a été simplifiée en 2006 : elles ne reçoivent plus de visite d'enquêteur mais un questionnaire de deux pages dans la phase de recrutement, et leurs relevés de prix sont ensuite semestriels.

L'indice de prix présentant une saisonnalité marquée, on publie depuis 2008 les évolutions de l'indice en données corrigées des variations saisonnières (CVS).

Les entreprises interrogées sont réparties en neuf familles d'activités ¹. Depuis 2010, le nombre d'entreprises de chaque famille est proportionnel à la pondération de cette famille dans l'indice global (avec un minimum de 100 entreprises par famille).

¹ Maçonnerie-Béton armé-Carrelage ; Peinture-Revêtement mural-Revêtement de sol souple ; Menuiserie de bois et de PVC ; Couverture-Zinguerie ; Génie climatique ; Plomberie sanitaire ; Electricité ; Menuiserie métallique-Serrurerie ; Plâtrerie

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les travaux d'entretien-amélioration ont pris une part importante dans l'activité du bâtiment, en particulier dans le domaine du logement. L'objectif de cette enquête est d'établir trimestriellement des indices de prix couvrant les activités du secteur, ainsi qu'un indice synthétique, pour mesurer la dynamique des prix de l'ensemble de ces travaux d'amélioration-entretien des logements.

Le questionnaire consiste en un relevé des prix des prestations-type qui ont été définies avec l'entreprise, et qui sont représentatives des travaux d'entretien-amélioration qu'elle effectue.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond au besoin - exprimé par les professionnels (Capeb² et FFB³) et les conjoncturistes - d'être en mesure de suivre l'évolution des prix dans le secteur de la construction. L'entretien-amélioration représente environ la moitié du chiffre d'affaires des entreprises du secteur en matière de logement. Un indice couvrant cette activité a existé, calculé par l'Anah⁴. Cet organisme a cessé de calculer cet indice à la suite d'un changement de réglementation. Le besoin d'un indice de prix sur ce champ a été renouvelé à l'occasion des travaux préparatoires du Compte Satellite du Logement, il était également demandé par les professionnels.

Ces indices sont utilisés pour indexer des contrats, comme déflateurs (notamment pour la comptabilité nationale), et comme indicateurs conjoncturels.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Avant la mise en place de l'IPEA, il n'existait dans le secteur de la construction qu'un seul indice de prix, celui de l'indice du coût de la construction neuve (ICC).

9. Insertion dans un système d'information

L'échantillon d'entreprises interrogées est renouvelé par tiers tous les ans. Le renouvellement de l'échantillon résulte d'une enquête annuelle en deux phases :

- un échantillon aléatoire de 5800 entreprises du secteur de la construction est tiré dans Sirène. Le questionnaire adressé – par voie postale - aux entreprises échantillonnées vise à identifier celles d'entre elles qui ont une activité d'entretien-amélioration de logements. Cette information n'est en effet disponible dans aucune source exhaustive.

- au sein des entreprises qui ont une activité d'entretien / amélioration de logements, on constitue un sous-échantillon aléatoire respectant des quotas de renouvellement par famille. Les entreprises sélectionnées reçoivent alors la visite d'un enquêteur, et conviennent avec lui des prestations-type dont le prix va faire l'objet d'un suivi. Ces prestations sont sensées être aussi représentatives que possible des travaux effectués par l'entreprise et des évolutions de prix qu'elle pratique.

10. Cible de l'enquête

Les quelque 2500 entreprises ainsi échantillonnées fournissent ensuite tous les trois mois pendant quatre ans les prix de leurs prestations représentatives. La première année d'interrogation est une période de rôdage, au cours de laquelle les chiffres transmis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice. Chacune des neuf familles d'activité (voir page précédente) comporte de 100 à 500 entreprises, selon son poids dans l'indice global.

² Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

³ Fédération Française du Bâtiment

⁴ Agence Nationale de l'Habitat

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les unités enquêtées sont des entreprises des secteurs de la construction susceptibles d'accueillir des travaux d'entretien et d'amélioration de logements, c'est-à-dire dont l'activité principale est définie par l'un des douze codes APE suivants : 4120A, 4120B, 4321A, 4322A, 4322B, 4331Z, 4332A, 4332B, 4333Z, 4334Z, 4391B et 4399C.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon des 5800 entreprises de l'enquête annuelle de renouvellement de l'échantillon est sélectionné par l'Insee dans Sirene. Le plan de sondage est stratifié selon l'APE, le nombre de salariés et la région (Ile de France et Hors Ile de France). Les entreprises de plus de 20 salariés sont retenues exhaustivement.

14. Mode de collecte

La collecte trimestrielle est réalisée par voie postale. Il n'est procédé à aucun appariement avec des données de source administrative ou d'autres enquêtes.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête de recrutement est annuelle et se déroule de janvier à septembre.
Les relevés de prix sont trimestriels, les questionnaires sont envoyés à la fin de chaque trimestre.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire trimestriel comporte en moyenne deux à trois prix à fournir, correspondant à des travaux définis avec l'entreprise et réalisés régulièrement par elle. Le temps de réponse est donc faible. Toutefois, pour mettre en place ces prestations-type, l'entreprise reçoit lors de l'enquête de recrutement la visite (unique) d'un enquêteur ; l'entretien dure en moyenne une heure.

Pour les entreprises sans salarié, le processus est allégé. Elles ne reçoivent pas la visite d'un enquêteur et décrivent leurs prestations représentatives dans un questionnaire simplifié de deux pages. En outre, elle ne fournissent qu'un relevé de prix par semestre.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage, créé en 1992, a suivi la mise en place de l'enquête. Il s'est réuni pour la dernière fois en décembre 2002.

18. Exploitation et diffusion des résultats

On publie l'indice synthétique des prix des travaux d'entretien-amélioration dans les logements ainsi que les indices de prix des neuf familles d'activités qui le composent, bruts et corrigés des variations saisonnières (CVS). La diffusion est trimestrielle et suit le protocole FMI. Les données relatives au trimestre N sont publiées le dernier mercredi du trimestre N+1. Les résultats sont sous la forme d'un « Chiffres & Statistiques » (publication du SOeS). Il n'y a pas de diffusion papier, la publication est mise en ligne sur le site Internet du SOeS. L'adresse de ce site est précisée sur la lettre accompagnant le questionnaire, afin que que les entreprises interrogées puissent consulter les résultats de l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'équipe IPEA au SOeS est composée de 1 agent de catégorie A et 4 de catégorie B.

L'enquête de définition des prestations-type (phase de recrutement) dure neuf mois et mobilise un prestataire de routage et un prestataire de saisie (budget total de 9 000 €) et 26 enquêteurs (budget total de 200 000 €).

L'impression et le routage des questionnaires trimestriels est confiée au service Editique de la DR Insee des Pays-de-la-Loire.

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole - Travaux Publics

2. Service producteur

Le Service Identification Professionnelle et Enquête (SIPE) de la Fédération Nationale des Travaux Publics est mandaté par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (INSEE) pour réaliser cette enquête (enquête statistique obligatoire – loi n°51-711 du 7 juin 1951).

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par le SIPE.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction, sans modification, de l'enquête après expiration du label accordé le 21 mars 2005 par le Comité du Label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La fédération transmet tous les mois à l'INSEE le nombre total des heures effectuées utilisées pour l'élaboration de l'IPI, et le montant des marchés conclus en métropole qui alimente des indicateurs européens ; elle communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels nationaux.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des Travaux Publics : Effectif ouvriers permanent, heures travaillées sur les chantiers, salaires payés, facturations émises au cours du mois et marchés conclus.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole existe depuis l'agrément de la Fédération Nationale des Travaux Publics (arrêté ministériel du 4 novembre 1954) pour effectuer, sous l'autorité du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer les opérations statistiques.

Les résultats sont utilisés par le MEEDDM dans le cadre des activités de « l'Observatoire du BTP » et publiés par la presse professionnelle. Les indicateurs sont également suivis par des analystes financiers, organismes de conjoncture, cabinets d'études et de conseils, fédérations professionnelles, entreprises...

De plus, l'indice d'activité France Entière constitue la base de l'indice de la production industrielle pour les Travaux Publics élaboré par l'INSEE.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics élaborés grâce à cette enquête sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. Ils complètent les apports qualitatifs de l'enquête de conjoncture qui recueille l'opinion des chefs

d'entreprise sur l'évolution de l'activité et les données structurelles issues de l'enquête annuelle d'entreprise.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête présentée constitue le volet Travaux Publics de l'enquête sur l'activité en métropole des entreprises de la construction, l'autre volet concerne les entreprises de bâtiment. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du système.

10. Cible de l'enquête

L'enquête mensuelle concerne toutes les entreprises qui effectuent des travaux publics à titre principal ou secondaire.

11. Champ de l'enquête

Les entreprises concernées sont celles qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés. Leur code NAF rev2 relève essentiellement des divisions 41, 42 et 43.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage recense toutes les entreprises qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés. Sont exclues de ce champ celles qui ne réalisent pas de travaux (holdings, bureaux d'études, centrales d'achats et les entreprises dont l'activité quasi exclusive est le bâtiment). L'échantillon comprend 2600 entreprises environ. Le plan de sondage est stratifié selon la masse salariale travaux publics déclarée aux caisses de congés payés et la région du siège de l'entreprise. L'enquête est exhaustive pour les entreprises de plus de 50 salariés et par sondage pour celles de taille inférieure.

14. Mode de collecte

L'enquête est effectuée par voie postale par le SIPE.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les questionnaires du mois m sont envoyés le dernier jour ouvrable du mois pour une réponse demandée avant le 20 environ du mois suivant. Une relance est alors effectuée en vue d'une exploitation provisoire en début de mois $m+2$. L'envoi des résultats à l'INSEE est réalisé au plus tard le 7 de chaque mois. L'exploitation définitive a lieu au début du mois $m+3$. La période de collecte s'étale donc sur 2 mois.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire est léger puisqu'il ne comporte que huit questions. Il fait cependant le plus souvent appel à des services différents au sein d'une même entreprise :

- le service des ressources humaines pour les 6 premières questions relatives aux heures et aux salaires,
- le service financier ou la direction générale pour les chiffres d'affaires et les marchés conclus.

Pour éviter que la charge des petites entreprises soit trop lourde, l'échantillon est renouvelé au quart tous les ans dans les 3 strates de masses salariales les plus faibles (moins de 50 salariés).

Il ne comporte aucune question sensible.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le comité de concertation est composé de représentants de la FNTF (SIPE et Direction des Affaires Economiques), du Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et de la division Indicateurs Conjoncturels d'Activité de l'INSEE.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Avant le 7 du mois m+2	France entière	Résultats communiqués à l'INSEE
3	Dernier jour ouvrable du mois m+1	France entière	Note de conjoncture du mois m envoyée aux enquêtés avec le questionnaire du mois m+2
5	Avant le 15 du mois m+2	France entière	En ligne sur www.fntp.fr

* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'impression et la mise sous plis de l'enquête sont réalisées en interne par le service reprographie de la FNTF.

Deux gestionnaires de niveau B à plein temps sont responsables du dépouillement, relecture, relances et vérifications téléphoniques auprès des entreprises, saisie des questionnaires.

Le directeur du SIPE vérifie les fichiers de saisie avant envoi pour exploitation à TNS-SOFRES, reçoit et vérifie les résultats avant communication à la Direction des Affaires Economiques de la FNTF. Cette dernière les communique à l'INSEE et réalise la note de conjoncture.

Le coût de l'exploitation pour 2010 est de 43 387,29 euros TTC.

Les frais postaux se sont élevés en 2009 à 6 700 euros

Le coût de l'enquête est donc de 50 087 euros hors frais de personnel et de fournitures (papier et enveloppes).

Procédures particulières : Néant

Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment

1. Intitulé de l'enquête :

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole

2. Service producteur :

Le Service Informatique et Statistique de la Fédération Française du Bâtiment est mandaté par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et l'INSEE (arrêté ministériel du 4 novembre 1954) pour réaliser cette enquête.

3. Service réalisant la collecte

Le Service Informatique et Statistique de la Fédération Française du Bâtiment.

4. Historique de l'enquête

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole a été instituée en 1947. Un arrêté du 16 juillet 1956 officialisait les indices départementaux de salaires pour le secteur du Bâtiment. Un deuxième arrêté, daté du 13 octobre 1959, a étendu le domaine de l'enquête aux activités de Travaux Publics. Par l'arrêté du 17 mars 1980, les indices départementaux ont été remplacés par des indices régionaux de salaires BTP tels qu'ils sont publiés aujourd'hui.

Les dernières modifications intervenues sur les questionnaires datent de 1999, année du premier passage de cette enquête au Comité du Label. Les modifications concernaient l'introduction d'une question concernant les entrées de commandes pour répondre aux indicateurs court-terme européens et deux questions sur l'intérim pour un usage interne à la FFB.

Le dernier passage de l'enquête devant le Comité du Label a eu lieu en 2005. La FFB reconduit donc sa demande de label « d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire » pour cette enquête.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête permet de calculer mensuellement les indicateurs suivants :

- Les indices de salaires régionaux des ouvriers du BTP
- Les indices régionaux d'heures travaillées (des ouvriers du Bâtiment)
- Les indices régionaux d'emploi (des ouvriers du Bâtiment)
- La durée hebdomadaire du travail des ouvriers du Bâtiment par région
- L'indice entrées de commandes

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés portaient principalement sur le nombre d'ouvriers, d'heures travaillées et payées, la masse salariale et les facturations dont le pourcentage en travaux d'entretien-amélioration.

La FFB a ensuite introduit deux questions portant sur l'emploi intérimaire, afin de mieux appréhender les évolutions conjoncturelles, puis une question sur les entrées de commandes, pour répondre aux exigences du règlement européen sur les indicateurs court-terme.

Dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête sur les entreprises, la FFB avait proposé de supprimer les questions portant sur la facturation, le pourcentage de travaux d'entretien-amélioration et le salaire horaire de base d'un ouvrier qualifié, données qui ont un caractère plus structurel que conjoncturel.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Les indices de salaires constituent la principale composante des index BT calculés par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et d'autres indicateurs officiels de prix et de coût (ICC FFB,...). Les utilisateurs peuvent donc être, dans ce cadre, toutes les entreprises du secteur du BTP et les particuliers (par l'intermédiaire de l'ICC FFB, qui indexe de nombreux contrats d'assurance multirisque habitation).

Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture dans le secteur du bâtiment. Leur déclinaison au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux.

De plus, l'indice d'activité France Entière constitue la base de l'indice de la production industrielle pour le bâtiment élaboré par l'INSEE.

L'indice des entrées de commandes est également utilisé par l'INSEE comme indicateur court-terme exigé par le règlement européen pour le secteur du bâtiment.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Certaines administrations et la FNTP réalisent des enquêtes permettant un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction :

- L'enquête mensuelle FNTP.
- L'enquête mensuelle de conjoncture de l'INSEE pour les 10 salariés et plus.
- L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie des travaux publics de la FNTP et de l'INSEE.
- L'enquête trimestrielle de conjoncture de la Banque de France.
- L'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

L'enquête FFB est la seule, sur le secteur du bâtiment, à fournir des informations mensuelles quantitatives sur l'emploi, y compris intérimaire, les salaires, la durée du travail réelle et les entrées de commandes.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle d'activité dans le bâtiment est une enquête isolée, menée en parallèle avec celle de la FNTP (questionnaires quasi identiques).

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du système.

10. Cible de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'entreprise.

L'échantillon comprend environ 7500 entreprises de plus de 10 ouvriers dont l'activité économique principale relève du bâtiment et 300 entreprises de plus de 10 ouvriers des travaux publics.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant un code APE (nomenclature NAF rév. 2) correspondant au secteur de la construction (classes 41 à 43)

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre l'ensemble de la France Métropolitaine (hors Corse). La plupart des résultats ont une déclinaison régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour l'échantillon Bâtiment :

L'échantillon est stratifié par département, activité et taille.

L'activité comporte 7 modalités :

- Gros œuvre
- Bois
- Couverture – plomberie
- Métal
- Génie Climatique
- Peinture, aménagements
- Installations électriques

La taille est déclinée en deux modalités :

Les « PME » (de 10 à 100 ouvriers dans le gros-œuvre et de 10 à 50 ouvriers dans le second-œuvre)

Les « grandes entreprises » (plus de 100 ouvriers dans le gros-œuvre et plus de 50 ouvriers dans le second-œuvre)

L'échantillon est constitué de deux parties :

- L'une exhaustive : toutes les « grandes entreprises »
- L'autre sondée : 35 % des PME

La partie exhaustive comprend 600 entreprises et la partie sondée en comprend environ 6 900.

Pour l'échantillon des Travaux publics :

Les entreprises interrogées représentent 10 % des entreprises occupant de 10 à 200 salariés et 20 % des entreprises occupant plus de 200 salariés.

14. Mode de collecte

L'enquête se fait par voie postale pour le premier envoi et deux relances. Ensuite des relances téléphoniques sont prévues pour les derniers non-répondants.

Le calendrier prévu est le suivant :

- l'envoi des questionnaires a lieu à la fin du mois M,
- une première relance écrite est réalisée à la fin du mois M+1,
- une deuxième relance écrite est envoyée vers le 15 du mois M+2
- les entreprises non-répondantes à la fin du mois M+2 sont relancées par téléphone.

15. Date et périodicité de la collecte

La périodicité de l'enquête est mensuelle et les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi (vers le 15 - 20 du mois M+3).

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse est estimé à 15 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Les travaux méthodologiques concernant les modifications, ajouts ou suppressions de questions sont examinés en étroite collaboration avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et l'INSEE.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion selon la codification *	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	mensuelle	France Métropole	21. Les indices d'heures travaillées entrent dans le calcul des IPI 22. L'indice entrées de commandes sert à répondre aux indicateurs court-termes européens
2	non	non	Les données détaillées ne sont pas communiquées
3	mensuelle	Région Et France Métropole	23. Les indices de salaires régionaux sont publiés au BOCCRF et entrent dans le calcul des index BT 24. Tous les indices (sauf l'indice des entrées de commandes) sont diffusés par mail, sur le site internet de la FFB et dans des brochures FFB (note de conjoncture, indicateurs sociaux...)
4	non		
5	non		

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'ensemble des tâches est effectué et financé par la FFB.

Les ressources humaines consistent en ¼ de cadre supérieur, 1 cadre A et 6 gestionnaires d'enquête (niveau B).

Enquête thématique sur l'activité des entreprises de transport

1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique sur l'activité des entreprises de transport

2. Service producteur et 3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

Commissariat général au développement durable (CGDD)

Service de l'observation et des statistiques (SoeS)

Sous-direction des statistiques des transports

Bureau de la statistique d'entreprises et des prix du transport

4. Historique de l'enquête

L'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport reprend, en partie, le contenu de volets sectoriels spécifiques au transport qui étaient intégrés dans le questionnaire de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du Transport jusqu'en 2007.

En 2009, cette enquête, qui portait sur les résultats de l'année 2008, avait été limitée au secteur du transport routier de marchandises et de la logistique de fret et au transport urbain et routier de voyageurs. Elle comprenait deux volets spécifiques, adaptés à chaque secteur. Elle permettait de répondre à certains besoins liés au « Grenelle de l'environnement » (sur les consommations d'énergie).

Lors de sa présentation au Comité du Label du 26 février 2009, il avait été spécifié qu'avec une périodicité quinquennale (ou éventuellement triennale selon la demande), d'autres secteurs pourraient également être interrogés pour obtenir une connaissance des caractéristiques structurelles de ces secteurs qui ne demande pas à être actualisée chaque année. Les secteurs du transport maritime, aérien, ou fluvial, et d'autres secteurs, selon les besoins, pouvaient être concernés.

En 2010, il est prévu d'interroger la quasi totalité des secteurs qui étaient enquêtés par l'EAE. Dans un souci d'harmonisation à tous les secteurs concernés et d'allègement de la charge de réponse des entreprises, le questionnaire fusionnera les 2 volets (marchandises et voyageurs) de la précédente enquête : certaines questions de ces volets sectoriels seront simplifiées ou disparaîtront. Par ailleurs, d'autres questions vont être introduites pour répondre à une demande européenne (sur les déchets).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport concerne environ 5000 entreprises. Le taux de réponse en 2009 est d'environ 87 %. La diffusion des résultats sera faite sur le site du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 16 mois après la fin de l'année d'intérêt (avril 2010).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête comporte des questions permanentes qui répondent aux objectifs suivants : l'enquête réalisée en 2009 permet, d'une part, d'enrichir notre connaissance des caractéristiques physiques, techniques et organisationnelles des entreprises de transport, en particulier pour ce qui concerne leur activité logistique. Elle fournit des informations sur le parc de véhicules, le nombre de conducteurs grands routiers, la pratique de l'intermodalité ou du transport international...

D'autre part, la collecte de données sur les consommations d'énergie des entreprises et leur politique d'économie d'énergie permet de répondre à des problématiques soulevées par le « Grenelle de l'environnement ».

Chaque année, un thème particulier pourra être traité. Ainsi, l'enquête réalisée en 2010 permettra de répondre au règlement statistique sur les déchets (demande européenne) dans le secteur des transports.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête réalisée en 2009 répond à un besoin de connaissance du secteur des transports de la part du Ministère en charge des transports, du CNR (Comité National Routier), du CNT (Conseil

National du Transport) ainsi que du PIPAME (Pôle Inter-ministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques). Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (études sur les entreprises de transports). Ils répondent en outre à une demande des professionnels des transports centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale, et les industries liées aux transports.

En 2010, afin de pouvoir répondre à la réglementation européenne sur les déchets, il est prévu d'adapter le questionnaire pour aborder le thème de la production et du traitement des déchets non dangereux dans le secteur des transports.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête reprend les objectifs de connaissance du secteur des transports et de son organisation, assurée jusque là par les volets sectoriels spécifiques de l'Enquête Annuelle d'Entreprise. Elle permet de proposer aux utilisateurs des résultats homogènes avec ceux déjà existants. Pour le moment, elle est l'unique source générale d'information sur l'activité de ces secteurs du transport.

Cette enquête complète le dispositif de connaissance détaillée du secteur du transport. Elle se place à côté des enquêtes sur l'activité des poids lourds (enquête TRM) et sur l'activité des entrepôts mise en place en parallèle, qui a reçu un avis d'opportunité favorable en 2007.

Lors du traitement de l'enquête des compléments seront apportés à partir de sources externes (Fichier des immatriculations des véhicules, contrôles techniques des véhicules).

Dans les secteurs de l'industrie ou du bâtiment et de la construction, des enquêtes spécifiques portant sur les déchets ont été mises en place pour répondre au règlement européen. Pour le secteur des transports, il n'existe pas d'enquête comparable et aucune source ne fournit de statistiques sur la production et le traitement des déchets non dangereux.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête prend place dans un dispositif d'enquêtes thématiques en complément de l'ESA. Les actuels volets sectoriels de l'EAE sont transformés en enquêtes thématiques annuelles qui se composent d'une partie (maintenue annuellement) sur la connaissance des caractéristiques techniques et physiques du secteur des transports (parc de véhicules et d'entrepôts, ...), et de sa consommation d'énergie, et d'une autre partie, modulable et adaptable chaque année en fonction des préoccupations du Ministère.

Le volet modulable, qui sera intégré en 2010 (et occupera une page du questionnaire), abordera le thème de la production et du traitement des déchets non dangereux dans le secteur des transports, afin de pouvoir répondre à la réglementation européenne sur les déchets. Ainsi, le champ de l'enquête a du être étendu pour nous permettre de satisfaire la demande d'Eurostat en matière de déchets.

L'avis d'opportunité obtenu en 2009 ne concernait que les champs du transport (principalement routier) de marchandises et de voyageurs. L'avis d'opportunité demandé ici, l'est pour un projet d'enquête portant sur l'ensemble des secteurs du transport : transport maritime, fluvial ou aérien, ou services auxiliaires des transports.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des entreprises. Le nombre d'unités enquêtées sera inférieur au nombre des entreprises enquêtées par l'ESA, réalisée par l'Insee sur le même secteur. Le plan de sondage de cette enquête sera optimisé pour ne pas dépasser un nombre de 5000 entreprises interrogées.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

La demande d'Eurostat sur la production et le traitement des déchets dans le secteur des transports nous oblige à étendre le champ de l'enquête à l'ensemble des secteurs du transport.

En référence à la nomenclature NAF rev 2, le champ de l'enquête est constitué par l'ensemble des entreprises du secteur « Transport et Entrepôt » dont l'activité principale exercée, est répertoriée dans le tableau ci-dessous, à l'exclusion de trois secteurs, en raison de leur spécificité ou du nombre important de petites entreprises concernées : Transports de voyageurs par taxis (49.32Z), Téléphériques et remontées mécaniques (49.39C) et Transports par conduites (49.5).

Pour les années à venir, le champ pourra être resreint.

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE		
NAF rév. 2	Libellé NAF rév. 2	Champ AET
49	Transports terrestres	
49.1 49.10Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	retenu
49.2 49.20Z	Transports ferroviaires de fret	retenu
49.3	Transports urbains et routiers de voyageurs	
49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	retenu
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis	Non retenu
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs	retenu
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs	retenu
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	Non retenu
49.4	Transports routiers de fret	
49.41A	Transports routiers de fret interurbains	retenu
49.41B	Transports routiers de fret de proximité	retenu
49.41C	Location de camions avec chauffeur	retenu
49.42Z	Déménagement	retenu
49.5 49.50Z	Transports par conduites	Non retenu
50	Transports par eau	
50.1 50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	retenu
50.2 50.20Z	Transports maritimes et côtiers de fret	retenu
50.3 50.30Z	Transports fluviaux de passagers	retenu
50.4 50.40Z	Transports fluviaux de fret	retenu
51	Transports aériens	
51.1 51.10Z	Transports aériens de passagers	retenu
51.2	Transports aériens de fret et transports spatiaux	
51.21Z	Transports aériens de fret	retenu
51.22Z	Transports spatiaux	retenu
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	
52.1	Entreposage et stockage	
52.10A	Entreposage et stockage frigorifique	retenu
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique	retenu
52.2	Services auxiliaires des transports	
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres	retenu
52.22Z	Services auxiliaires des transports par eau	retenu
52.23Z	Services auxiliaires des transports aériens	retenu
52.24A	Manutention portuaire	retenu
52.24B	Manutention non portuaire	retenu
52.29A	Messagerie, fret express	retenu
52.29B	Affrètement et organisation des transports	retenu
53	Activités de poste et de courrier	
53.1 53.10Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service univ.	retenu
53.2 53.20Z	Autres activités de poste et de courrier	retenu

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est la même que la base de sondage de l'ESA. L'échantillon de l'enquête sera déterminé à partir de celui de l'ESA sur les mêmes secteurs.

L'ensemble des entreprises ayant au moins 50 salariés ou au moins 5 millions d'euros de CA seront interrogées de manière exhaustive. Pour les entreprises de plus petite taille dont l'activité principale relève de la liste ci-dessus, un taux de sondage (voisin de 0,5) sera appliqué, parmi les

entreprises de l'échantillon de l'ESA. Ce taux pourra éventuellement être modulé selon les secteurs.

14. Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera réalisée par un questionnaire envoyé par voie postale. Une relance par courrier est prévue pour les non-répondants. Dans un second temps, des relances téléphoniques seront mises en place pour les plus grandes unités.

Une collecte par Internet sera également mise en place.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle et réalisée lors du second semestre de l'année (septembre à décembre) et se prolonge au début de l'année suivante (janvier-février). En effet, cette enquête demande la connaissance des données issues de l'ESA de la même année, réalisée lors du premier semestre de l'année.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire de l'enquête est court : il ne dépasse pas 4 pages. Il demande un temps de réponse assez faible inférieur à une heure.

Cette enquête ne doit pas alourdir la charge globale de réponse des entreprises, en raison notamment de l'interrogation d'un moins grand nombre d'unités (moins de 5000 entreprises) que les volets sectoriels de l'EAE qui portaient sur environ 9000 entreprises.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

La définition des questions du volet spécifique aux déchets du secteur des transports a donné lieu à une concertation avec les professionnels du secteur (FNTR, TLF, UTP), des institutions intéressées par les données sur le secteur et expertes économiques du secteur (Ademe, ex-IFEN). Un comité de concertation réunissant ces différents interlocuteurs a été mis en place. Les différents intervenants consultés ont permis de mettre au point un questionnement sur la production de déchets dans le secteur des transports pour répondre aux besoins d'Eurostat et de s'assurer que les questions posées correspondaient bien à des données disponibles dans les entreprises. Ces différents interlocuteurs sont consultés pour définir et valider le questionnaire qui sera envoyé aux entreprises.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de cette enquête seront diffusés tous les ans sur le site Internet du SOeS (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette enquête donnera également lieu, régulièrement, à la rédaction de notes de synthèses sur les différents secteurs concernés en complément avec d'autres sources de données.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1 - Alimentation de processus aval : Eurostat	T2 2011	métropole seule	Partie « déchets »
2- Données détaillées, bases de données, fichiers détail tout public	T2 2011	métropole seule	
3 - Chiffres clés, principaux résultats : "4 pages", études et analyses du SOeS	T2 2011	métropole seule	
4 - Publications de références : rapport de la Commission des comptes des transports de la nation, mémento des statistiques des transports	T2 2011	métropole seule	
5 - Valorisation, communication : mise en ligne sur le site du SOeS	T2 2011	métropole seule	

* Type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Deux cadres A participeront, pour une partie de leur temps, à l'établissement du questionnaire et à la concertation avec les professionnels et experts de ces secteurs. La gestion de l'enquête (saisie, contrôles) sera réalisée par trois ou quatre agents pour environ 50% à 60% de leur temps de travail. Un cadre A est plus spécifiquement chargé de la diffusion des résultats.

Enquête auprès des passagers aériens

1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale auprès des passagers aériens

2. Service producteur

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et la mer, en charge des Technologies vertes et des négociations sur le climat.

3. Service réalisant la collecte

Direction générale de l'Aviation Civile

4. Historique de l'enquête

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2009, néanmoins sa mise au point a été testée en 2008 par une étude de faisabilité et une enquête test.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats de l'enquête 2009 sont disponibles et leur publication prévue pour avril 2010. L'enquête est reconduite en 2010 et devrait l'être les années suivantes ; les modalités de cette enquête peuvent être amenées à évoluer en fonction du retour d'expérience et de l'évolution des attentes.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif principal est de mieux connaître, à partir d'un échantillon représentatif de passagers au départ des aéroports de métropole, le profil des passagers aériens.

Les principaux thèmes abordés dans l'enquête sont :

- les caractéristiques des passagers au départ (lieu de résidence, tranche d'âge, sexe, PCS, situation familiale, motifs du voyage),
- les caractéristiques du voyage (lieu de destination, origine/destination vraie du passager (utilisation ou non de correspondances, aéroport de correspondance, raisons du choix de l'aéroport utilisé, de la compagnie aérienne, prix du billet),
- les modes d'accès à l'aéroport et de post acheminement à la destination finale (voiture, bus, TGV, etc..).

Cette enquête a été réalisée auprès des 16 principaux aéroports en 2009 : Aéroports de Paris (2), aéroports de province (14), selon deux vagues d'enquêtes par 12 mois glissant. Chaque vague correspond à une période particulière : basse saison /haute saison. En 2010, elle est élargie à 5 aéroports régionaux supplémentaires.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête vise à répondre tout d'abord à la recommandation R13 du rapport Bernadet et à pallier l'impossibilité finalement rencontrée de mobilisation des bases de données sur les billets comme cela était suggéré dans le rapport et en référence aux travaux réalisés aux Etats-Unis.

Cette enquête a également pour objectif de répondre aux nombreuses questions relatives notamment, au profil des passagers aériens, à leur destination vraie, au tarif grâce auquel ils voyagent, etc... Cette enquête permet également une meilleure connaissance des pré- et post acheminement des passagers : des informations très importantes pour l'amélioration de

l'intermodalité et l'accessibilité des aéroports dans le cadre de la politique de développement durable.

De contacts ont été pris avec la CAA (Civil Aviation Authority) qui réalise depuis longtemps et avec succès des enquêtes de plus grande ampleur sur ce sujet.

Enfin, cette enquête répond à d'autres demandes émanant tant du public, que du Ministère ; il est de plus en plus indispensable d'y apporter des réponses pour analyser et prévoir l'activité dans ce secteur des transports.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête vient compléter le dispositif existant qui collecte, au travers des opérateurs, les flux de trafic. Ces trafics sont mesurés de la manière suivante : chaque mouvement d'avion entre deux aéroports (dont l'un est situé en France) donne lieu à une collecte de données le concernant : nombre de sièges offerts, passagers transportés, quantités de fret, compagnie aérienne exploitant le vol, module exploitation, motorisation, etc...

Pour autant, la DGAC ne dispose actuellement d'aucune information d'ordre qualitative sur les passagers transportés : leur destination « vraie », leur typologie, etc...

L'objectif de cette enquête est de combler cette lacune.

9. Insertion dans un système d'information

Les résultats de cette enquête seront partiellement publiés ; ils compléteront les statistiques, études et enquêtes publiées régulièrement par la DGAC, en apportant un éclairage complémentaire.

10. Cible de l'enquête

Les passagers aériens au départ des aéroports

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Passagers au départ des aéroports métropolitains.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre les principaux aéroports de la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

46 000 passagers ont été enquêtés en 2009 au départ des 16 premiers aéroports français ; 53 000 sont prévus en 2010.

Ces passagers sont enquêtés en salle d'embarquement, en fonction de leur destination.

L'objectif est d'atteindre un nombre de questionnaires minima par groupe de destination au départ de la plate-forme, afin d'obtenir un échantillon représentatif

14. Mode de collecte

Les questionnaires sont principalement auto-administrés (sauf pour certaines questions portant sur les tarifs). Toutefois, les enquêteurs peuvent être amenés à aider les passagers à répondre à certaines questions.

Le programme des vols est fourni aux enquêteurs afin de dimensionner au mieux les échantillons à recueillir.

15. Date et périodicité de la collecte

Les enquêtes sont effectuées en deux vagues chacune correspondant à une période particulière : saison hiver – saison été. En 2009, les enquêtes se sont tenues en février et juillet 2009. En 2010, la 1^{ère} vague a été réalisée du 15 au 21 mars 2010 ; la seconde est prévue fin juillet 2010.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse maximum au questionnaire est d'une dizaine de minutes. L'enquête se fait en salle d'embarquement, à un moment où les enquêtés sont disponibles.

Le questionnaire comporte des questions sur le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, la nationalité, le lieu de résidence habituel et le nombre d'accompagnants. Aucune question relative à la race, à la couleur de peau, à l'ethnie ni à la religion n'est posée. Les questionnaires sont par ailleurs totalement anonymes. Le seul objectif de cette enquête est d'obtenir une image de la clientèle du transport aérien, résidente ou non dans l'hinterland de l'aéroport enquêté.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage suit les principales étapes de l'ensemble de la prestation. Il est composé de membres de la DGAC, de l'Union des Aéroports français, d'Aéroport de Paris et d'un représentant du MEEDDM/SOeSP.

Un comité élargi aux représentants des aéroports enquêtés est réuni pour la présentation des résultats.

Enfin, un comité technique de suivi composé de membres de la DGAC suit constamment le consultant ; les membres de ce comité vérifient notamment lors des enquêtes terrain le bon déroulement des opérations en aérogares et en salle d'embarquement.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le programme d'exploitation des résultats est le suivant :

- les résultats sont à usage interne de la DGAC ;
- seules certaines données agrégées et synthétiques sont portées à la connaissance du public. Une attention particulière est portée au fait qu'aucune information commercialement sensible pour un aéroport soit divulguée ;
- la publication des résultats 2009 est programmée pour avril 2010. Elle se fera notamment sous la forme de tableaux et d'une note de synthèse mise sur le site Internet du Ministère ;
- chaque gestionnaire d'aéroport sera informé des résultats concernant sa plate-forme.

Les données complètes de cette enquête ne pourront être utilisées que par la DGAC.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée par un bureau d'études retenu après appel d'offres. Ce bureau emploie des enquêteurs qui disposent des habilitations sûreté nécessaire pour travailler en salles d'embarquement, ainsi que des autorisations délivrées par les gestionnaires des aéroports, qui sont tenus informés de notre enquête.

Enquête sur les véhicules utilitaires légers

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'utilisation en 2010 des véhicules utilitaires légers (VUL)

2. Service producteur

SOeS du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

3. Service réalisant la collecte

Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de Rouen

4. Historique de l'enquête

Septième enquête par sondage, portant sur 2010 (les précédentes ayant porté sur 1981, 1986, 1991, 1996, 2000 et 2005).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Note envoyée aux utilisateurs.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

- L'objectif de cette enquête est d'établir des statistiques de parc, de trafic, de consommation de carburant selon l'activité des utilisateurs des véhicules utilitaires légers.
- Les thèmes abordés sont le parc en service, le trafic en kilométrage, la nature et la consommation du carburant utilisé, l'activité des possesseurs ou utilisateurs de ces véhicules, l'usage (professionnel ou non) et les zones d'activité.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

- Demande essentiellement nationale (ministère et universitaires) et pour les politiques locales ;
 - Cette enquête est à ce jour l'unique source sur le parc effectif de ces véhicules (environ 3 M de véhicules). L'usage de ces véhicules est essentiellement urbain, mais il pourrait se modifier avec la mise en place de l'éco-taxe poids lourds.
 - Contrairement aux poids-lourds dont l'usage est très réglementé, celui des VUL l'est très peu ; il ne nécessite qu'un permis de conduire B et la réglementation sur le temps de conduite ne s'applique pas.
 - En attendant de disposer de nouvelles enquêtes « marchandises en ville », l'enquête VUL est susceptible d'éclairer les pouvoirs publics locaux (municipalités, groupements de communes, communautés d'agglomérations) sur la circulation de ces véhicules.
 - Commission des comptes des transports de la Nation : Etablissement du bilan de la circulation routière et connaissance du transport de marchandises total (les VUL représentent environ 10% du transport routier sous pavillon français, soit presque autant que le transport ferroviaire).
- Une préoccupation majeure :
- améliorer dans le questionnaire de l'enquête VUL2011, le volet utilisation détaillée (page 4 du questionnaire) pour les seuls véhicules utilisés par des entreprises de transport (dont

les parcours sont de l'ordre de 30 000 kilomètres par an contre 16 000 pour les véhicules des autres entreprises.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

- Complément permettant de couvrir les champs non couverts par l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) relative aux véhicules lourds, et de faire ainsi un bilan du trafic routier de marchandises.
- La 4^{ème} page du questionnaire, au delà de la partie descriptive qu'elle apporte, est également destinée à alimenter les modèles urbains de marchandises (de type modèle FRETURB utilisé par le LET (Laboratoire d'Economie des Transports)) qui permettent notamment d'évaluer les effets de changements de modes de transport dans les zones urbaines. Il s'agit de mesurer les effets environnementaux (émissions de CO₂, congestion) d'une segmentation du transport en ville par l'utilisation de VUL par rapport à des véhicules lourds.
- L'enquête VUL est la seule enquête permettant de récupérer une information détaillée sur les types de « tournées » des VUL.
- Cette 4^{ème} page représente un enjeu pour le programme "Marchandises en ville" initié en 1993 (groupe « Logistique et transports de marchandises » - du PREDIT, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) puisque les VUL représentent plus de la moitié du trafic urbain de marchandises en nombre de véhicules-km.
- L'enquête VUL couvrant une grande variété d'agglomérations, elle permet une comparaison des pratiques des VUL selon des espaces différenciés (géographie, densité, taille d'agglomération), plus riche que des enquêtes réalisées pour des villes spécifiques.
- Couvrir le champ complet du transport par camionnettes permet entre autres :
 - d'effectuer un bilan énergétique (consommation d'énergie par les véhicules routiers)
 - de mesurer la circulation routière (usage et politique des infrastructures)
 - d'apprécier l'impact sur l'environnement (pollution et congestion du trafic)
 - de fournir à l'administration des éléments nécessaires à la politique économique des transports et plus particulièrement urbaine (choix des investissements, etc...)
 - de fournir des éléments statistiques au secteur privé (organismes professionnels, constructeurs, fournisseurs de produits énergétiques, etc.).
- Cette enquête par sondage doit permettre d'établir des statistiques :
 - de parc en service. En effet le fichier des cartes grises comporte un nombre non négligeable de véhicules détruits, hors service, etc. Les propriétaires de véhicules détruits ou ayant changé d'adresse négligent bien souvent d'en faire la déclaration à la préfecture. Un véhicule ne pourra donc être considéré comme en service qu'après enquête, permettant de vérifier si le véhicule existe et s'il a été utilisé ;
 - de trafic, en kilométrage ;
 - de transport, en tonnes ou tonnes-kilomètres
 - de consommation de carburant. Celle-ci ne peut être estimée à partir des notices techniques, car elle dépend des conditions d'utilisation du véhicule (arrêts fréquents par exemple)
 - relatives à l'activité des possesseurs ou utilisateurs de véhicules utilitaires
 - relatives à l'usage (professionnel ou non)
 - relatives aux zones d'activité

- ❑ relatives aux temps de transport
- ❑ relatives aux natures de biens transportés

9. Insertion dans un système d'information

- Cette enquête est reconduite tous les cinq ans et la formulation du questionnaire associé est conditionnée par les taux de réponses ainsi que par les attentes exprimées lors des différentes réunions de comité de concertation ou de pilotage.
- Cette enquête complète l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM). En effet, celle ci couvre annuellement le champ des transports routiers de marchandises effectués par les véhicules utilitaires lourds immatriculés en France : camions et tracteurs routiers supérieur à 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge et de moins de quinze ans.
- Il n'est pas prévu de questionnaires annexes. En revanche, le questionnaire de l'enquête VUL2011 devra tenir compte du caractère hétérogène de la population enquêtée et en particulier les questions de la page 4.
- L'opportunité est demandé pour le projet d'enquête VUL2011.

10. Cible de l'enquête

- Les unités enquêtées sont les véhicules utilitaires légers, plus précisément les camions et camionnettes de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes mis en circulation de 1991 à 2010. *Une extension au véhicules mis en circulation depuis plus de 20 ans pourra être envisagée si les données de l'UTAC (Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle) portant sur les contrôles techniques le permettent.*
- Sont exclus du champ de l'enquête : les véhicules à moteur non immatriculés dans les séries normales (véhicules militaires, des domaines, etc.), les voitures particulières, les remorques et les semi-remorques.
- Les fourgonnettes dérivées de voitures particulières ayant certaines caractéristiques et homologuées pour des raisons fiscales en tant que véhicules utilitaires, font partie du champ de l'enquête.
- L'échantillon comporte environ 20 000 véhicules.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

- Dans le cadre de l'enquête précédente, une distinction avait été établie entre le secteur des entreprises de transport routier de marchandises et de la Poste pour le questionnaire obligatoire et les autres entreprises pour le questionnaire d'intérêt général.
- L'enquête VUL2011 ne comportera qu'un seul questionnaire dont la formulation sera adaptée au type de population enquêtée.
- Cette enquête concerne tous les utilisateurs de véhicules utilitaires légers, qu'ils soient artisans, commerçants, exploitants agricoles, industriels, transporteurs professionnels, inactifs, etc

12. Champ géographique de l'enquête

- Cette enquête est nationale et ne s'inscrit pas dans un dispositif international.
- les Dom ne sont pas compris dans le champ par manque d'information pour constituer la base de sondage dans les Dom (le Fichier central des automobiles historiquement était concentré sur la métropole).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon est tiré dans la partie du fichier central des automobiles relative au champ de l'enquête (environ 5 000 000 véhicules dans la base de sondage), mise à jour au 1er janvier 2011.

14. Mode de collecte

- Les questionnaires parviendront aux entreprises par voie postale, avec un ou deux rappels.
- Des appariements sont prévus avec les fichiers de l'UTAC pour disposer des données de contrôle technique.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte devrait démarrer au mois de mars 2011 et durera probablement jusqu'en décembre de la même année.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Selon l'activité ou la catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté, 15 à 30 minutes seront nécessaires pour remplir le questionnaire.

17. Instances de concertation (comitologie) :

- un **comité de pilotage** composé d'une équipe de projet chargée de réaliser les études et de préparer les documents livrables du projet qui comprend :
 - la maîtrise d'ouvrage assurée par :
 - le chef de projet maîtrise d'ouvrage (CPMO), Mahmoud Jlassi (SOeS/ST/ST1)
 - Patrick Blanc et de Béatrice Hilario-Leganes du CETE de Rouen pour la gestion de la collecte ;
 - Thomas Le Jeannic (SOeS/ST/ST1) pour l'appariement des données du fichier central des automobiles (FCA) avec le fichier des contrôles techniques (délivré par l'UTAC (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle) ;
 - Mohssine Chaghroun (SOeS/SDM3D/BMAS) pour le tirage de l'échantillon dans le parc VUL issu de la base SIDIV (Système d'Information Décisionnel sur les Immatriculations et le parc des Véhicules).
 - la maîtrise d'œuvre assurée par :
 - Robert Pastorelli (SOeS /SDM3D/BMAS) pour la conduite de projet ;
 - Jean Loup Berdoulat (SOeS /SDM3D/BMAS). pour l'analyse et la programmation

Le comité de pilotage, présidé par la maîtrise d'ouvrage, pourra se réunir pour les prises de décisions et les validations nécessaires à l'avancement du projet.

Ce comité comprend, outre l'équipe de projet, le sous-directeur de SOeS/ST.

- **Un comité de concertation** composé de plusieurs personnalités du domaine du transport (CERTU, AUTF, SNTL, FNTR, CCFA, INRETS, ADEME, TLF, SOeS - cf. liste des membres ci-jointe)

18. Exploitation et diffusion des résultats

- Les résultats seront publiés dans la collection « Chiffres & statistiques » et les données détaillées mises à disposition sur le site Internet du ministère en 2012.
- Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats ira de la France métropolitaine au département.

Enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) - Entreprises

2. Service producteur

Institut national de la statistique et des études économiques, Direction des Statistiques d'Entreprises, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer chargé de l'aménagement du territoire, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

3. Service réalisant la collecte

Institut national de la statistique et des études économiques, Direction régionale de Midi-Pyrénées.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites depuis 2001, sur l'initiative d'Eurostat. En France, ce type d'enquête a été conduit en 2002 auprès de 12 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services (TIC 2002) après des investigations spécifiques menées sur le thème du commerce électronique en 2000 puis en 2004. Puis des enquêtes annuelles ont été réalisées dans le cadre du règlement n°808/2004 du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les enquêtes annuelles réalisées dans le cadre européen font l'objet d'une double publication :

- A l'échelle européenne, résultats et publications sur le site internet d'EUROSTAT :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-QA-10-001

- Sur le plan national, résultats et publications sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=tic08>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement européen concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information. Ce règlement rend l'enquête annuelle obligatoire pour au moins les 10 prochaines années afin d'évaluer la progression de l'usage des TIC dans les entreprises européennes.

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun portant sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel est adjoint chaque année un module traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base (par exemple, la sécurité des TIC en 2010 ou l'utilisation des TIC pour les relations avec les autorités publiques (e-gouvernement) en 2011).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Ce programme d'enquêtes s'inscrit dans le cadre du règlement n°1006/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 amendant le règlement 808/2004 du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information et vise à satisfaire les besoins d'informations tant au niveau européen qu'au niveau national.

Le questionnaire est en grande partie déterminé au niveau européen (task force et working group) avec la possibilité de garder ou non des questions optionnelles et d'ajouter des questions d'intérêt national.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites depuis 2001, à l'initiative d'Eurostat.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête qui se renouvellera annuellement durant les 10 prochaines années au moins. La demande d'opportunité est sur les 5 prochaines enquêtes (réalisées de 2011 à 2015).

10. Cible de l'enquête

L'enquête interroge annuellement environ 13 000 unités légales.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les entreprises interrogées sont les unités légales d'au moins 10 salariés.

Les activités concernées, en NAF rév. 2, sont les sections C à J, L, N, ainsi que les divisions 69 à 74, le groupe 95.1.

Les classes et groupes 64.19, 64.92, 65.1, 65.2, 66.12 et 66.19 d'activités financières et d'assurances sont également concernées (hors partie sur le commerce électronique).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est européenne. En France, son champ actuel porte sur la partie métropolitaine. Cependant au cours de la période 2011-2015, les DOM devraient être interrogés pour répondre aux demandes européennes.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête TIC est tiré dans une base de sondage construite à partir du [répertoire Sirene](#).

La méthode d'échantillonnage est un sondage aléatoire stratifié selon le secteur d'activité et les tranches d'effectifs salariés. Les modalités des tranches d'effectifs, préconisées par Eurostat, sont au nombre de cinq (10 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 à 249 salariés, 250 à 499 salariés, 500 salariés et plus). Les modalités des secteurs, préconisées par Eurostat, sont à des niveaux différents (niveau division, groupe voire regroupements de divisions ou de groupes).

Les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées exhaustivement. Pour les strates de taille d'effectif inférieure, le nombre d'entreprises à interroger a été obtenu par le biais d'une allocation proportionnelle au nombre de salariés.

L'échantillon de l'enquête TIC d'une année donnée (N) recouvre en partie celui de l'année précédente (N-1). Pour mieux assurer les évolutions d'une année sur l'autre, l'échantillon est renouvelé annuellement par moitié dans les strates non exhaustives (entreprises de moins de 500 salariés). Toutefois pour alléger la charge de réponse, la méthode assure que la probabilité de recouvrement

de la partie renouvelée avec l'échantillon de l'année précédente est la plus faible possible (coordination négative de la partie renouvelée avec l'échantillon de l'année précédente).

14. Mode de collecte

Il s'agit d'une enquête postale mais un mode de collecte par internet sera développé au cours de la période.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte a lieu tous les ans de janvier à avril.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire doit tenir dans un format A3. Eurostat cherche à ne pas augmenter le nombre de questions posées d'une année sur l'autre pour ne pas alourdir la charge des entreprises.

Le questionnaire (ou les modifications annuelles du questionnaire) est testé auprès d'une cinquantaine d'entreprises par le Réseau Enquêteurs Entreprises de l'Insee.

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité interservices, réunissant les différents services concernés par l'enquête se réunit pour finaliser le questionnaire français (prise en compte de questions optionnelles européennes, prise en compte de questions nationales, validation des libellés français utilisés).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1 Transmission Eurostat	à Octobre n+1	France entière	
2 Archivage fichier	1 ^{er} trimestre n+2	France entière	Chercheurs suite à comité du secret
3 Insee Première et Insee Résultat	1 ^{er} semestre n+2		
4 Etudes Insee			

* type de diffusion

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Chaque enquête mobilise environ 1,5 ETP de niveau A et 2,5 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement et validation des données, et 6 ETP de niveau C pour la collecte.